Les facteurs de la diffusion spatiale de l'orpaillage illégal dans la Sous-préfecture de Dapeoua (sud-ouest de la Côte d'Ivoire)

Factors of the spatial spread of illegal gold mining in the *Dapeoua* Sub-prefecture (southwest Côte d'Ivoire)

[1]ZELY Bedel Wilfried, [2]DIARRA Ali et [3]KOUADIO Etelly Nassib

Résumé
La chute des prix des matières premières agricoles et la hausse du prix de l'or ont entraîné un changement des stratégies de subsistance des populations des zones forestières, favorisant l'essor de l'orpaillage illégal. Cette étude, menée dans la sous-préfecture de Dapeoua, vise à identifier les facteurs d'implantation et de prolifération de cette activité. La méthodologie adoptée repose sur une double approche : une recherche documentaire et une enquête de terrain combinant entretiens qualitatifs auprès des autorités villageoises et enquête quantitative auprès de 108 orpailleurs. Les résultats révèlent que la richesse des ressources naturelles de la zone constitue un facteur majeur favorisant l'installation des activités aurifères illégales. Sur le plan économique, l'orpaillage attire particulièrement par la promesse de gains rapides : 56 % des orpailleurs interrogés affirment que cet aspect a été l'élément déclencheur de leur engagement. Par ailleurs, la corruption et les défaillances des politiques publiques de régulation contribuent fortement à l'expansion de l'orpaillage illégal, en réduisant l'efficacité des mesures de contrôle et en facilitant l'implantation d'acteurs clandestins.
Mots clé : Dapeoua, Orpaillage illégal, Facteurs d'implantation, Ressources naturelle, Corruption

Abstract
The decline in agricultural commodity prices and the rise in gold prices have led to a shift in the livelihood strategies of forest area populations, fostering the growth of illegal gold mining. This study, conducted in the sub-prefecture of Dapeoua, aims to identify the factors behind the establishment and proliferation of this activity. The methodology adopted is based on a dual approach: documentary research and fieldwork combining qualitative interviews with village authorities and a quantitative survey of 108 gold miners. The results reveal that the area's rich natural resources are a major factor encouraging the installation of illegal gold-mining activities. Economically, gold mining is particularly attractive due to the promise of quick profits: 56% of the miners surveyed stated that this lucrative aspect was the key factor in their involvement. Moreover, corruption and failures in public regulatory policies strongly contribute to the expansion of illegal gold mining by reducing the effectiveness of control measures and facilitating the settlement of clandestine actors.
Key words: Dapeoua, llegal gold mining, Factors of establishment, Natural resource, Corruption

Introduction

Depuis les années 1990, nous assistons à un développement important du secteur minier en Afrique de l'Ouest sous l'impulsion d'une part, de politiques minières nationales attractives et d'autre part, d'un fort investissement du secteur privé. Ce développement du secteur minier, voulu par les pays et souvent encadré par les institutions internationales telles que la Banque Mondiale, a permis l'ouverture d'un nombre relativement important d'exploitations minières et

se traduit par un poids significatif dans le produit intérieur brut (PIB) et les recettes d'exportation de chaque pays (C. SOKO, 2019, p. 6).

A l'instar des pays de la sous-région, La Côte d'Ivoire connaît une dynamique spatiale marquée par l'expansion de l'exploitation minière industrielle. Cette orientation stratégique trouve son origine dans la crise économique des années 1980, consécutive à la chute des cours des matières premières, qui a contraint l'État à diversifier ses sources de revenus. Dans cette perspective, l'exploitation minière, notamment aurifère, est devenue un levier stratégique de relance économique. Cette situation s'est traduite dès les années 1990, par la création d'infrastructures minières industrielles comme la Société des Mines d'or d'Ity, et par l'adoption d'un premier code minier.

Cependant, le développement de l'industrie minière formelle est confronté à une concurrence croissante de l'exploitation minière artisanale, dont l'orpaillage illégal constitue un vecteur central (M. DIAKITÉ et T. K. ALLOU, p. 508). Dans ce contexte, l'orpaillage illégal est devenu l'une des activités économiques les plus visibles dans le Sud-Ouest ivoirien en particulier la région de la NAWA. Cette région, marquée par la richesse de son sous-sol et la présence d'importants cours d'eau, offre des conditions naturelles favorables à l'extraction artisanale de l'or. (B. W. ZELY, 2019, p. 34)., Parmi les zones les plus concernées figure la sous-préfecture de Dapeoua. Située dans le département de Buyo elle constitue un pôle agricole majeur qui subit depuis une dizaine d'années une pression croissante des activités minières clandestines. Cette situation se traduit par l'ouverture quasi simultanée de nombreux sites d'orpaillage illégal et par leur extension rapide vers de nouvelles localités (Ministère de l'industrie et des mines, 2018, p. 5).

Face à ce phénomène nouveau que constitue la prolifération de l'orpaillage illicite et clandestin sur l'ensemble du territoire et à ses conséquences néfastes aussi bien sur les populations que sur l'environnement, le Gouvernement ivoirien a adopté un Programme National de Rationalisation de l'Orpaillage (PNRO) en octobre 2013Ministère de l'industrie et des mines, 2014, p.1). Ce programme sur la période de 2014 à 2018, a permis de favoriser cinq (05) opérations de déguerpissement et de fermeture de plus de 627 sites illicites. Sur toute l'étendue du territoire ivoirien.

Malgré les actions Etatiques pour éradiquer cette activité, celui continue à se diffuser dans la Sous -préfecture de Dapeoua. Quels sont alors les facteurs de la diffusion spatiale de l'orpaillage illégal dans la sous-préfecture de Dapeoua ? L'objectif général de l'étude est d'analyser les déterminants de la diffusion spatiale de l'orpaillage illégal dans la sous-préfecture de Dapeoua. Cette étude s'articule autour de 03 principaux axes. Il s'agit d'abord d'identifier les facteurs

naturels, ensuite de mettre en évidence les facteurs socio-économiques et enfin d'analyser les facteurs institutionnels de la diffusion spatiale de l'orpaillage illégal dans la Sous-préfecture de Dapeoua.

1. Méthodologie

1.1. Localisation et présentation de la zone d'étude

Située dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, la sous-préfecture de Dapeoua se trouve dans la région de la Nawa, plus précisément dans le département de Buyo (figure 1).

Figure 1 : Zone d'etude

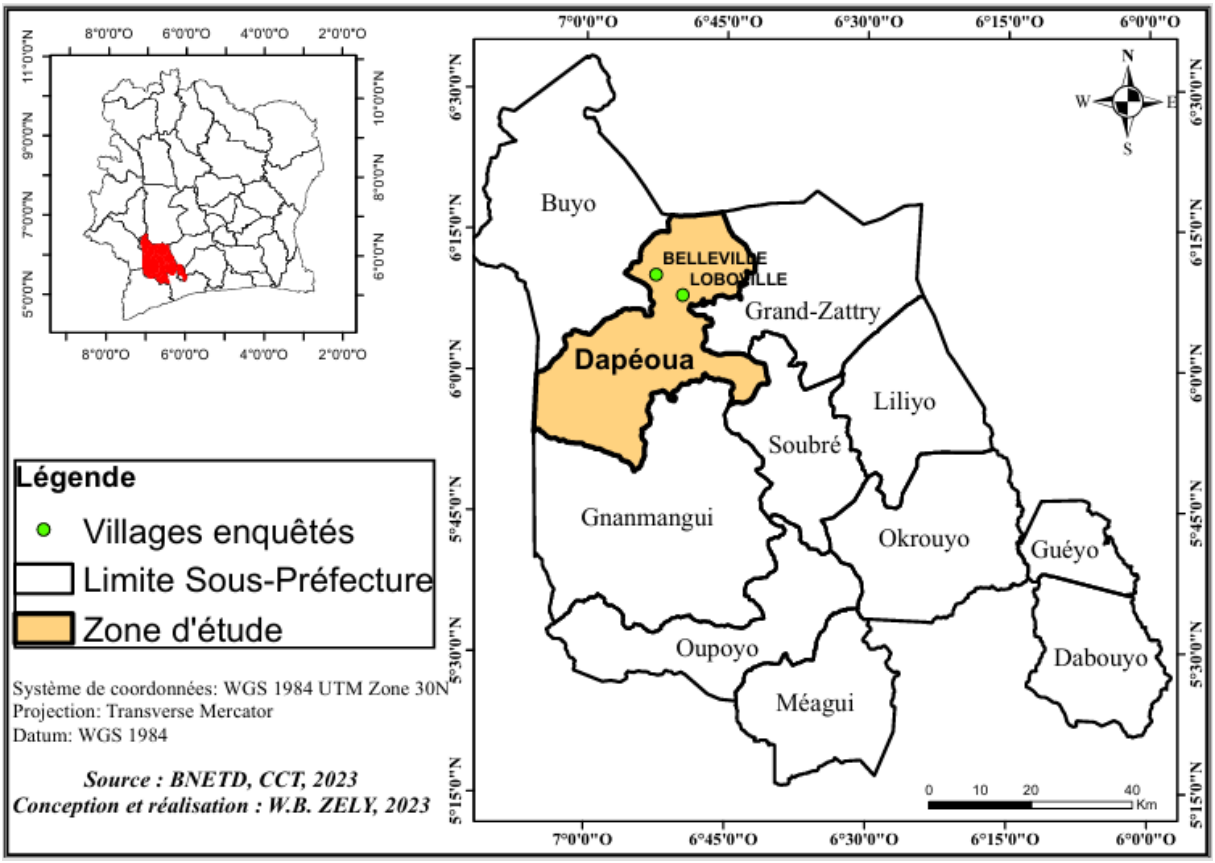

Elle est limitée au nord par la Sous-préfecture de Buyo à l'Est celle de Grand-Zattry et au les Sous-préfecture de Soubré et de Gnamangui. Elle s'étend sur une superficie de 1 080 km², ce qui représente environ 11,75 % de la superficie totale de la région de la Nawa (9 193 km²). Selon les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2021, la sous-préfecture de Dapeoua compte 75 721 habitants, soit une densité moyenne de 70,11 habitants par km². Ces chiffres traduisent une concentration démographique relativement significative, en lien avec le potentiel agricole et économique de la zone. Sur le plan ethnique, la sous-préfecture présente une diversité notable. Les populations autochtones appartiennent majoritairement au groupe Krou, représenté principalement par les Bétés et les Kouzié. Cette composante identitaire est enrichie par la présence de populations allochtones, originaires

d'autres régions de la Côte d'Ivoire, ainsi que de populations allogènes issues de divers pays membres de la CEDEAO. La sous-préfecture de Dapeoua se distingue par son environnement naturel exceptionnel. Elle est caractérisée par une forêt dense et humide, typique du Sud-Ouest ivoirien, qui constitue un écosystème riche en biodiversité. Ce couvert forestier inclut une portion du Parc National de Taï, patrimoine naturel d'importance internationale et classé Réserve de biosphère par l'UNESCO. Le territoire est également structuré par un réseau hydrographique dense, où l'on retrouve plusieurs cours d'eau d'envergure, notamment le fleuve Sassandra.

1.2. Processus de collecte de données

D'abord, une recherche documentaire a été conduite afin d'ancrer l'étude dans un cadre théorique. Cette revue a porté sur des publications scientifiques, des rapports institutionnels et des documents officiels relatifs à l'orpaillage artisanal, à ses impacts environnementaux et à la santé publique dans le contexte ivoirien. Elle a permis d'identifier les principales tendances régionales, de comparer l'exploitation dans la Sous-préfecture de Dapeoua à d'autres territoires aurifères et de situer le phénomène local dans des dynamiques plus larges. Cette phase préliminaire a constitué un socle essentiel pour formuler les hypothèses et structurer la collecte des données empiriques.

Ensuite, une approche qualitative a été mobilisée pour recueillir des informations fines et contextualisées sur les logiques d'acteurs et les déterminants institutionnels de l'orpaillage illégal. Des entretiens semi-directifs, construits à partir de guides d'entretien adaptés à chaque type d'informateur, ont été réalisés auprès de la Direction régionale des Mines, des autorités administratives locales, de la chefferie traditionnelle ainsi que du Sous-préfet de Buyo, alors en charge de la sous-préfecture de Dapeoua. Cette démarche a permis d'obtenir des données riches sur les dimensions institutionnelles, territoriales et sociopolitiques de la diffusion de l'orpaillage illégal.

Pour collecter les données de cette étude, nous avons opté pour un échantillonnage non probabiliste, et plus précisément pour un échantillonnage accidentel (ou accidentel simple). Selon P. N'DA (2006, p102), l'échantillonnage accidentel se caractérise par l'absence de définition préalable de la population mère. Autrement dit, les groupes étudiés ne sont pas sélectionnés en fonction de caractéristiques établies à l'avance mais acceptés tels qu'ils se présentent au moment de la recherche. Ce choix méthodologique se justifie par plusieurs raisons. Tout d'abord, aucune donnée statistique prédéfinie ne permet d'estimer l'étendue de la population mère ni de construire un échantillonnage raisonné. Ensuite, la pratique de l'orpaillage illégal dans la région de la Nawa constitue un défi majeur pour la collecte des

données : les zones concernées sont souvent isolées ou difficilement accessibles par les moyens de transport classiques, elles peuvent présenter des risques sécuritaires ou des tensions sociales liées au caractère illégal de l'activité, la mobilité et l'anonymat des acteurs compliquent l'identification d'un échantillon fixe. Dans ce contexte, l'échantillonnage accidentel apparaît comme la stratégie la plus adaptée pour appréhender les réalités du terrain. Il permet de sélectionner des participants accessibles au moment de l'enquête, dans des lieux stratégiques tels que les villages voisins ou les marchés d'échange d'or. Grâce à cette technique d'échantillonnage, nous avons pu interroger 108 orpailleurs directement sur les sites d'exploitation. Ce nombre, bien que non représentatif statistiquement de l'ensemble de la population d'orpailleurs de la région, constitue un échantillon opérationnel permettant d'obtenir des informations qualitatives et quantitatives pertinentes sur motivation socioéconomique des orpailleurs. Notre étude s'est déroulée dans deux villages de la sous-préfecture, à savoir Loboville et Belleville. Le choix de ces localités se justifie par plusieurs raisons : d'une part des impératifs de sécurité et d'accessibilité, qui facilitent le travail de terrain ; d'autre part la présence permanente et significative d'orpailleurs sur ces sites, offrant ainsi un terrain d'observation privilégié pour appréhender les réalités de l'orpaillage clandestin dans la région de la Nawa.

Tableau 1 : échantillonnage des orpailleurs

Localités	**Homme**	**Femmes**	**Total**
Belleville	34	21	55
Loboville	43	10	53
Total	77	31	108

Source : nos enquêtes, 2024

1.3. Analyse et traitement des données

Les données collectées à partir de la recherche documentaire et des enquêtes de terrain ont été traitées à l'aide du logiciel Excel, qui a permis la production de tableaux et de représentations graphiques. Par ailleurs, l'utilisation combinée des logiciels R, Excel et QGIS 2.18 nous a permis de générer des cartes thématiques nécessaires à l'analyse spatiale de la problématique étudiée. Le traitement et la rédaction des résultats ont également été réalisés à l'aide d'outils bureautiques tels que Microsoft Word.

2. Résultats

2.1. Conditions naturelles et potentialités aurifères : facteurs déterminants de l'orpaillage illégal dans la Sous-préfecture de Dapeoua

2.1.1. *Réseau hydrographique et dynamiques spatiales de l'orpaillage clandestin*

La Sous-préfecture de Dapeoua, située dans la région de la NAWA, le sud-ouest de la Côte d'Ivoire, se distingue par la richesse exceptionnelle de son réseau hydrographique (figure 2). Cette configuration géographique et hydrologique confère à la région un statut particulier, tant sur le plan écologique qu'économique. Ce réseau, dense et diversifié, constitue un pilier fondamental des dynamiques naturelles et humaines. En effet, cette région est traversée par le Fleuve Sassandra, long de plus de 650 kilomètres. En traversant la région de la NAWA, il recueille plusieurs affluents notables tels que la rivière Nawa, la Lobo, la Davo et d'autres cours d'eau saisonniers et pérennes.

Figure 2 : Réseau hydrographique de la région de la Nawa

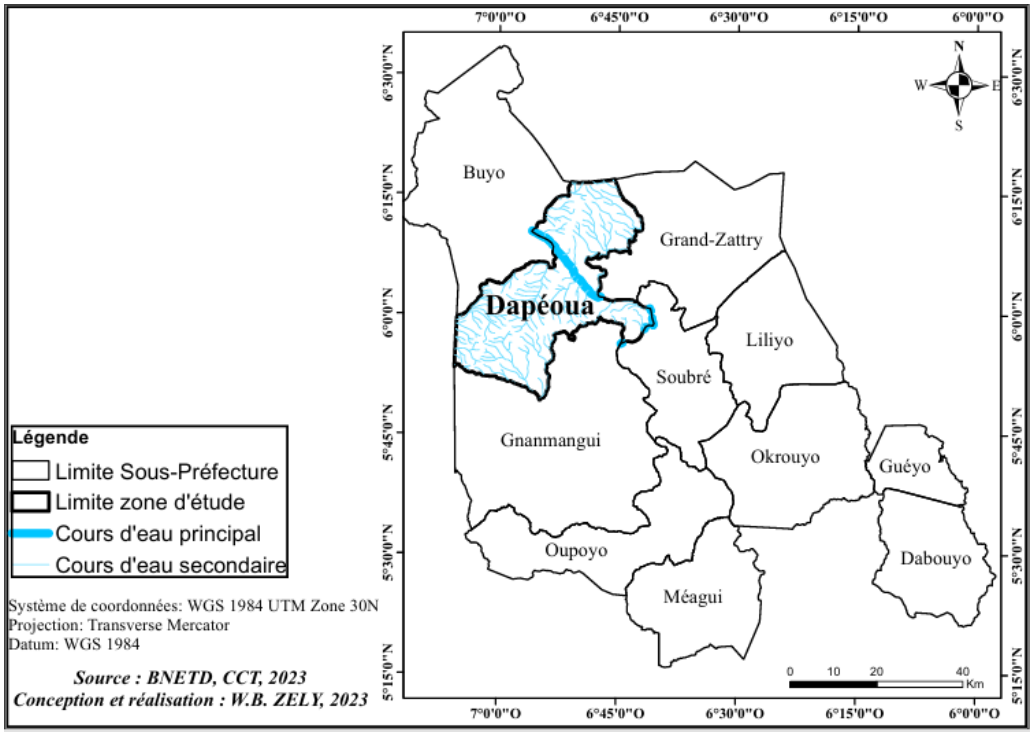

Cette richesse en ressources en eau constitue non seulement un atout naturel, mais également une opportunité stratégique exploitée par les orpailleurs, qu'ils soient artisanaux ou clandestins. La localisation des premières activités aurifères dans la région n'est d'ailleurs pas le fruit du hasard. Historiquement, ce sont les cours d'eau plus particulièrement le Sassandra qui a permis la mise au jour des indices aurifères alluvionnaires, du fait de l'érosion et du transport naturel des particules d'or par les eaux. Cette dynamique fluviale facilite l'accumulation de dépôts aurifères dans les méandres, les berges sablonneuses et les zones de confluence, constituant des

sites d'exploration. Selon la Direction régionale des Mines, les premières pépites d'or y ont été découvertes dès la période coloniale, témoignant ainsi d'une richesse minérale exploitée depuis plusieurs décennies. Cette précocité s'explique par la nature même du fleuve, dont les dynamiques fluvio-sédimentaires favorisent la concentration de minéraux lourds, notamment l'or, dans son lit et ses affluents. L'abondance de l'eau constitue un facteur déterminant dans le déroulement technique de l'activité aurifère, notamment dans sa forme artisanale.

En effet, l'eau intervient à toutes les étapes clés du processus d'extraction de l'or, jouant un rôle à la fois mécanique et fonctionnel. L'étape suivante repose sur la séparation gravimétrique, une méthode physique exploitant la différence de densité entre l'or, métal lourd, et les autres matériaux plus légers (sables, limons, particules organiques). Cette opération, réalisée dans des batées, des rampes de lavage (sluices) ou des concentrateurs artisanaux, nécessite un débit d'eau constant et suffisant pour assurer l'évacuation des impuretés. En outre, la présence des cours d'eau constitue un facteur déterminant dans le choix des sites d'implantation des campements d'orpailleurs clandestins. Ces ressources hydriques, en plus de leur rôle central dans le processus d'extraction aurifère, permettent aux orpailleurs de subvenir à leurs besoins quotidiens, tels que la cuisine, la lessive, l'hygiène personnelle et parfois même l'approvisionnement en eau potable. Cette proximité avec les points d'eau favorise ainsi l'installation de structures précaires à proximité immédiate des rivières et marigots, transformant ces espaces en zones d'habitation temporaires mais stratégiques.

2.2.2. Une géologie attractive favorable à l'orpaillage illégal

Selon les données géologiques, la Côte d'Ivoire renferme à elle seule près de 35 % des ceintures de roches vertes de l'Afrique de l'Ouest, un type de formation géologique particulièrement prisé pour sa richesse en minéralisations aurifères, mais aussi en fer, en manganèse, en bauxite, en diamant et en autres substances utiles. Ces ceintures, reliées aux grands ensembles géologiques birimiens, ont historiquement été les cibles privilégiées de l'exploration minière dans toute la sous-région J. P. MILES et *al*, 1989, p. 37 op.cit. L.NN. KOUAME et *al* 2022, p. 197.La carte géologique de la sous-préfecture de Dapeoua présente de façon claire la répartition spatiale des différentes formations géologiques (figure 3). À travers sa légende détaillée, elle met en évidence une grande diversité de terrains allant des formations métamorphiques aux roches magmatiques et sédimentaires. On y distingue d'abord les formations de métamorphisme plus intense, indiquées en vert et rouge, qui traduisent des conditions de forte pression et température. Ces formations sont généralement issues de la transformation profonde de roches préexistantes et témoignent d'une activité tectonique ancienne et importante dans la région. Les

formations de métamorphisme moins intense, représentées par d'autres couleurs, révèlent des zones où les conditions géologiques ont été moins extrêmes.

La carte géologique de la Sous-Préfecture de Dapeoua indique également des formations méta-sédimentaires de position stratigraphique incertaine, traduisant une histoire géologique complexe et des difficultés à reconstituer précisément la chronologie des dépôts. À côté de ces terrains métamorphiques apparaissent des intrusions granitiques et granitoïdes subalcalins à deux micas. Ces intrusions magmatiques, visibles sous forme de bandes et de massifs, attestent d'épisodes plutoniques qui ont modifié et enrichi la géologie locale. La présence de rhyolites, dacites et krpathophyres confirme également des phases volcaniques ou subvolcaniques.

Figure 3 : Carte géologique de la Sous-préfecture

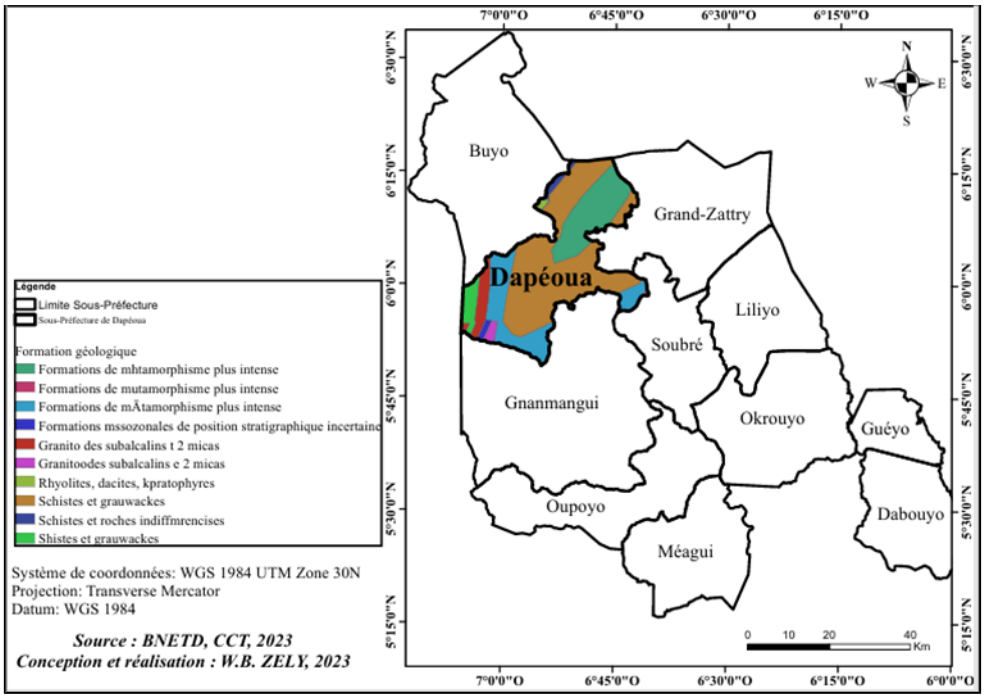

Les schistes et grauwackes occupent une large partie de la zone, selon la légende, et représentent des roches sédimentaires transformées. Leur extension montre que la sédimentation a été un processus majeur avant les phases tectono-métamorphiques. Les schistes et roches indifférenciées soulignent enfin des terrains dont l'étude n'est pas encore achevée ou dont la nature est trop complexe pour être classée précisément. L'ensemble de ces informations met en avant une région géologiquement très variée, marquée par des processus successifs de sédimentation, de métamorphisme et d'intrusion magmatique.

Les formations métamorphiques plus intenses et les granitoïdes subalcalins à 2 micas sont également significatives. Dans de nombreuses régions aurifères d'Afrique de l'Ouest, les

intrusions granitiques et les zones de cisaillement métamorphique sont des structures favorables à la concentration d'or. Ces formations peuvent contenir des veines de quartz riches en minéraux sulfurés aurifères (arsénopyrite, pyrite aurifère), souvent exploitées par des orpailleurs illégaux. La présence de rhyolites et dacites dans la légende traduit aussi des événements volcaniques ou subvolcaniques. Ces environnements géologiques sont propices à la formation d'hydrothermalismes riches en métaux précieux. L'or, souvent associé à ces roches, peut être libéré par érosion et se concentrer dans les vallées, facilitant son extraction artisanale. Ainsi, les orpailleurs illégaux ciblent préférentiellement les zones où affleurent schistes, grauwackes, roches métamorphiques et granitoïde.

Les formations métamorphiques plus intenses et les granitoïdes subalcalins à 2 micas sont également significatives. Dans de nombreuses régions aurifères d'Afrique de l'Ouest, les intrusions granitiques et les zones de cisaillement métamorphique sont des structures favorables à la concentration d'or. Ces formations peuvent contenir des veines de quartz riches en minéraux sulfurés aurifères (arsénopyrite, pyrite aurifère), souvent exploitées par des orpailleurs illégaux. La présence de rhyolites et dacites dans la légende traduit aussi des événements volcaniques ou subvolcaniques. Ces environnements géologiques sont propices à la formation d'hydrothermalismes riches en métaux précieux. L'or, souvent associé à ces roches, peut être libéré par érosion et se concentrer dans les vallées, facilitant son extraction artisanale. Ainsi, les orpailleurs illégaux ciblent préférentiellement les zones où affleurent schistes, grauwackes, roches métamorphiques et granitoïde. Ces roches constituent des indicateurs géologiques naturels de la présence d'or. En effet, les schistes et grauwackes sont souvent des terrains métasédimentaires traversés par des veines de quartz aurifères. Ces veines, lorsqu'elles sont altérées ou érodées, libèrent l'or dans les sols et cours d'eau voisins, formant ainsi des gisements secondaires alluvionnaires faciles d'accès.

2.2.3. L'importance des couverts végétaux dans la pratique de l'orpaillage illégal

La sous-préfecture de Dapeoua, dans la région de la Nawa, se caractérise par un important couvert forestier et des cultures agricoles. Elle abrite également une partie du Parc national de Taï, reconnu pour sa richesse floristique et sa biodiversité exceptionnelle. Cette abondance de végétation et de ressources naturelles confère à la zone une grande valeur écologique. Cependant, cette même richesse attire diverses activités humaines non réglementées, dont l'orpaillage illégal. La végétation dense et la configuration forestière offrent des conditions favorables à la dissimulation et à l'implantation de ces pratiques illicites. La végétation dense joue un rôle déterminant dans l'expansion de l'orpaillage illégal en Côte d'Ivoire, notamment dans les régions forestières comme la Nawa. Elle constitue un facteur de camouflage naturel,

facilitant la dissimulation des activités clandestines au sein des massifs forestiers. Les zones forestières dégradées, mais encore partiellement couvertes de végétation, offrent des conditions idéales pour les orpailleurs illégaux. La canopée persistante, même fragmentée, empêche souvent les survols aériens ou les images satellites de détecter les sites d'exploitation. Ce couvert végétal réduit considérablement la visibilité des autorités, des forces de sécurité et des organismes de surveillance. Ainsi, l'orpaillage illégal profite de cette invisibilité écologique pour se développer discrètement dans les forêts classées.

Figure 4 : Carte d'occupation du sol de la Sous-préfecture de Dapeoua

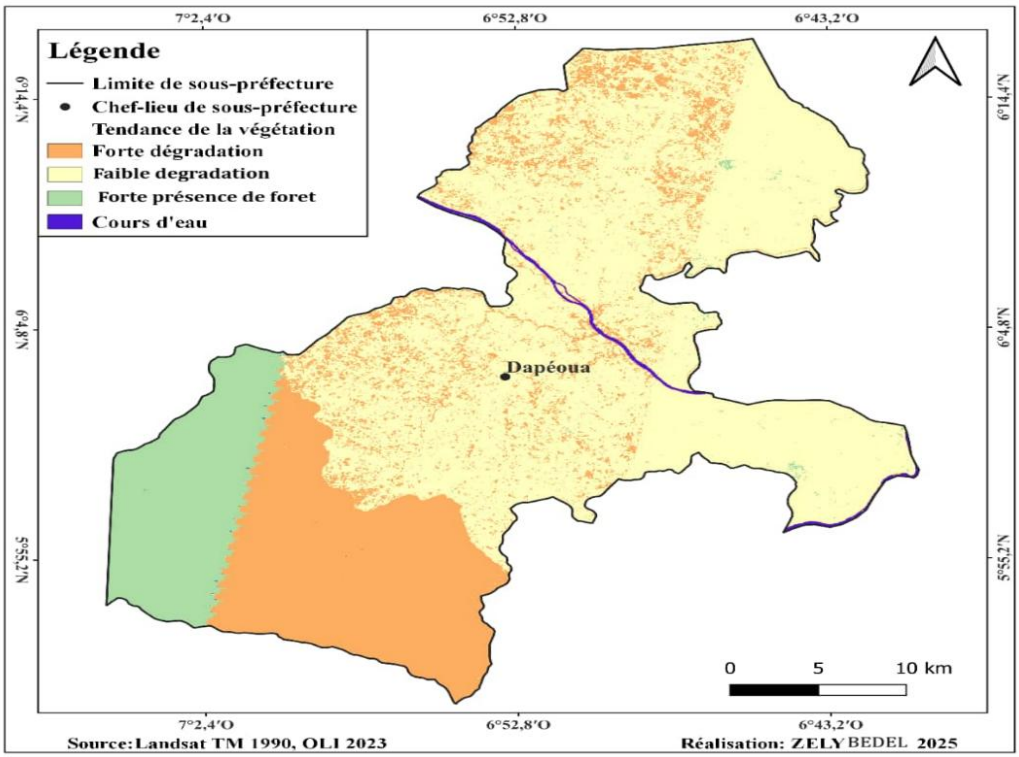

La végétation ne joue pas uniquement un rôle de camouflage dans l'orpaillage illégal, elle constitue également une source directe de matériaux essentiels au fonctionnement des sites clandestins. Les orpailleurs illégaux exploitent les ressources végétales locales, en particulier le bois, pour satisfaire leurs besoins opérationnels. L'un des usages les plus critiques de ce bois concerne la consolidation des puits d'extraction, souvent creusés à grande profondeur.

Les orpailleurs utilisent des troncs, des perches ou des planches pour réaliser des soutènements en bois, destinés à stabiliser les parois des galeries. Ces structures rudimentaires ont pour objectif d'éviter les éboulements et les effondrements de terrain, fréquents dans les sols meubles ou humides. Ainsi, le bois joue un rôle fonctionnel et sécuritaire dans l'exploitation artisanale de l'or. Les essences recherchées pour cet usage sont généralement locales, solides et disponibles en grande quantité dans la végétation environnante. Des espèces comme le fraké

(*Termina lia Superba)*, le bété (*mansonia altissima)* ou le kossipo *(Entandrophragma candollei)* sont souvent abattues sans distinction pour répondre aux besoins de consolidation. En outre la forêt joue un rôle central dans le développement logistique de l'orpaillage illégal, en fournissant des ressources essentielles à l'installation et au fonctionnement des sites clandestins. Parmi ces ressources, le bois issu de la végétation naturelle constitue un matériau stratégique utilisé à plusieurs niveaux. En premier lieu, les orpailleurs exploitent le bois pour la construction d'abris rudimentaires destinés à héberger les travailleurs sur les sites d'exploitation. Ces abris sont souvent construits avec des troncs, des feuilles de palmier ou des planches brutes tirées directement du couvert forestier. Ils permettent aux mineurs de rester plusieurs jours, voire plusieurs semaines, en forêt sans avoir à retourner dans les villages environnants. La forêt devient ainsi un espace de vie temporaire, transformé en campement par des populations venues parfois de régions lointaines. En plus des abris, le bois est utilisé comme source principale d'énergie, notamment sous forme de bois de chauffe.

2.2. *L'échec des politiques de régulation et le développement de* la corruption

2.2.1. Les limites structurelles et institutionnelles des politiques de régulation

Le gouvernement a engagé une politique de rationalisation une lutte contre l'orpaillage clandestin, véritable plaie qui gangrène le secteur minier ivoirien. En plus de la répression, il a institué le projet des chantiers-écoles en 2018 pour encadrer et professionnaliser les acteurs de la filière minière artisanale. L'objectif étant de les détourner de l'orpaillage illégal et de créer des emplois pour les jeunes Ivoiriens. Depuis cette date, une douzaine de chantiers-écoles ont été ouverts dans différentes régions du pays. Le projet des chantiers-écoles, lancé dans la région de la Nawa en 2019, plus précisément dans la sous-préfecture de Dapeoua à Loboville, avait pour objectif de proposer une réponse structurée et pérenne face au problème de l'orpaillage illégal. Ce dispositif avait pour objectif principal de former les jeunes aux techniques modernes et sécurisées d'exploitation minière artisanale. Par cette formation, il s'agissait non seulement d'améliorer leurs compétences techniques, mais aussi de faciliter leur insertion dans le secteur minier légal et réglementé. Le projet se voulait ainsi un levier pour la transformation du secteur informel en un secteur professionnel reconnu, capable de contribuer positivement au développement économique local.

Cependant, malgré les ambitions affichées, ce chantier-école n'a fonctionné que pendant une seule année. Durant cette période, une seule génération de 100 jeunes a pu bénéficier de la formation dispensée. Après cette courte durée, le projet s'est progressivement estompé, faute de ressources suffisantes et de soutien institutionnel pérenne. L'abandon de cette initiative a eu des conséquences lourdes et décevantes. En effet, les jeunes formés, ne trouvant pas débouchés

légaux adaptés à leurs nouvelles compétences, ont été contraints de retourner à l'orpaillage illégal, faute de moyens d'intégration dans le secteur formel. Ce retour à l'illégalité souligne l'échec majeur des politiques de formation et d'insertion adoptées. Alors que le chantier-école représentait une voie prometteuse pour canaliser l'énergie des jeunes vers une exploitation minière responsable et légale, son interruption a laissé un vide que les mécanismes informels ont immédiatement comblé. Le projet, bien que pertinent dans son concept, n'a pas su assurer une continuité ni une structure d'accompagnement adaptée aux besoins réels des bénéficiaires. Ce constat révèle une insuffisance dans la planification et la mobilisation des moyens financiers et techniques nécessaires à la pérennisation du dispositif. Cette politique hasardeuse de l'État résulte principalement de la discontinuité dans la gestion ministérielle des mines, chaque ministre arrivant avec sa propre stratégie sans assurer la continuité des actions engagées par son prédécesseur.

Photos 1 : Bâtiment abandonné du chantier école à Loboville

Source : Nos enquêtes, 2024

Le projet des chantiers-écoles a été abandonné depuis la fin de l'année 2022, laissant en pleine forêt les bâtiments ainsi que l'ensemble des matériels destinés à la formation.

2.2.2. L'orpaillage illégal, reflet d'un système miné par la corruption dans la région de la NAWA

Les investigations menées auprès d'opérateurs économiques et d'acheteurs présents sur les lieux révèlent un système de complicité bien organisé entre les acteurs de l'orpaillage illégal et certaines autorités administratives et sécuritaires de la région. Selon nos investigations les orpailleurs versent régulièrement des sommes d'environ 45 000 FCFA par semaine/ machines à ces autorités, en échange d'une tolérance active à leur activité illicite. Ce versement, bien

qu'informel, est institutionnalisé dans les pratiques locales et représente un véritable impôt parallèle perçu illégalement. Par ailleurs, cette corruption ne se limite pas à une simple passivité des autorités face aux infractions. Elle s'exprime aussi par un appui logistique et informationnel. En effet, les orpailleurs sont souvent informés à l'avance des opérations de démantèlement planifiées par les unités spécialisées dans la lutte contre l'orpaillage illégal. Cette anticipation permet aux exploitants de se retirer temporairement, voire de dissimuler leur matériel, échappant ainsi à toute forme de répression.

L'implication de certaines autorités sécuritaires dans l'orpaillage illégal ne relève plus du soupçon, mais d'une réalité manifeste et largement perceptible sur le terrain. En effet, la proximité troublante entre les sites d'exploitation clandestine et les postes de sécurité illustre de façon éloquente la complicité tacite, voire active, de certains agents de l'État. Dans la localité de Belleville, la situation est particulièrement révélatrice. Certains sites d'orpaillage illégaux implantés à l'entrée même de la localité, se développe sans la moindre contrainte, alors que le checkpoint des forces de l'ordre se trouve à peine à deux mètres de là.

Une telle promiscuité entre les forces de l'ordre et une activité formellement interdite soulève de sérieuses interrogations quant au rôle réel des autorités chargées du maintien de l'ordre. Plutôt que de servir de rempart contre les violations des lois, ce poste de contrôle semble symboliser l'indifférence, voire la complicité silencieuse, des forces de sécurité. Cette situation conforte l'idée selon laquelle l'orpaillage illégal prospère non pas malgré la présence des autorités, mais bien grâce à leur inaction délibérée, encouragée par des avantages financiers occultes.

2.3. Facteurs socio-économiques : entre hausse du prix de l'or et dynamiques motivationnelles dans la Sous-Préfecture de Dapeoua

Dans la Sous-Préfecture de la région de la Nawa, l'économie locale repose historiquement sur l'agriculture de rente, notamment la culture du cacao et de l'hévéa. Toutefois, l'évolution des prix de ces produits sur la période 2014–2024 révèle une instabilité préoccupante en particulier pour l'hévéa (tableau 2).

Les données révèlent que, sur la période étudiée, l'hévéa et le cacao présentent une forte instabilité des prix. Le prix de l'hévéa chute ainsi de 1 000 FCFA en 2011 à 273 FCFA en 2012, avant de se maintenir autour de 300 FCFA jusqu'en 2023. Le cacao, légèrement plus résilient, oscille entre 700 et 1 500 FCFA sur la même période, sans réelle tendance haussière durable. Ces prix des matières premières correspondent aux valeurs fixées à l'échelle du territoire, notamment dans la sous-préfecture de Dapeoua, tandis que les prix de l'or se rapportent spécifiquement aux sites aurifères de Loboville et Belleville.

Tableau 2 : évolution comparée des prix de cacao, hévéa et celui de l'or

Année	Prix de l'Hévéa (FCFA)	Prix du Cacao (FCFA)	Prix de l'Or sur les sites dans la Sous-préfecture (FCFA)
2011	1000	800	10 000
2012	273	1200	12 000
2013	280	725	13 000
2014	275	850	14 000
2015	270	1100	14 000
2016	325	700	15 000
2017	800	750	15 000
2018	281	825	17 000
2019	305	825	20 000
2020	289	1000	25 000
2021	335	750	25 000
2022	360	825	26 000
2023	300	1000	30 000
2024	400	1500	40 000

Source : APROMAC, Open data Cote d'ivoire, nos enquêtes, 2024

Cette volatilité traduit la dépendance des filières agricoles aux marchés mondiaux, aux aléas climatiques et à la faiblesse du pouvoir de négociation des producteurs africains. Sur le plan macroéconomique, elle accentue la vulnérabilité des revenus ruraux et réduit la capacité d'investissement des exploitants. Cette instabilité structurelle affecte lourdement les revenus des agriculteurs, dont les moyens de subsistance sont fortement dépendants de la régularité et de la rentabilité des campagnes agricoles. Dans ce contexte d'incertitude économique, l'orpaillage illégal apparaît comme une alternative attrayante, notamment en raison de la tendance haussière constante du prix de l'or dans la Sous-préfecture. Passé de 12 000 FCFA le gramme en 2014 à 40 000 FCFA en 2024, l'or s'affirme comme une valeur refuge, offrant des revenus potentiellement plus élevés et plus immédiats que l'agriculture traditionnelle. L'orpaillage illégal est une activité économique répandue dans cette zone rurale, motivée par des facteurs financiers et sociaux. Cette pratique attire de nombreux acteurs en raison de la promesse de gains rapides et du manque d'opportunités économiques (figure 6). Elle s'inscrit également dans un contexte de vulnérabilité liée à la pauvreté, à la mévente agricole et au chômage.

Figure 6 : motivation économique des orpailleurs

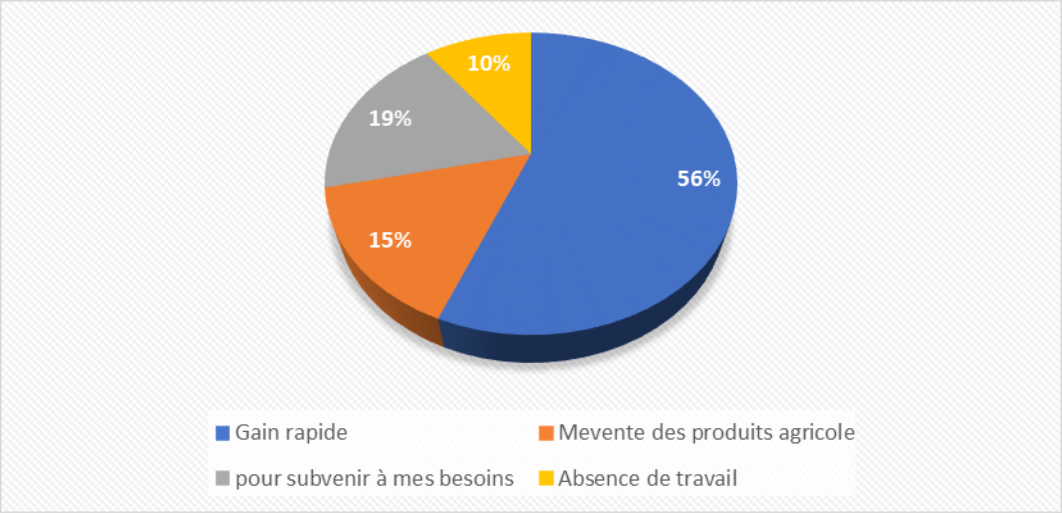

Source : Nos enquêtes, 2024

Les motivations économiques des acteurs de l'orpaillage illégal, révèlent des dynamiques sociales et économiques complexes. La majorité des individus (56 %) s'engage dans cette activité pour réaliser des gains rapides, ce qui souligne l'attractivité financière immédiate de l'orpaillage face à d'autres sources de revenus traditionnelles. Cette tendance reflète également une vulnérabilité économique, où la promesse d'une rentabilité rapide devient un facteur déterminant de choix professionnel. Par ailleurs, 19 % des orpailleurs déclarent pratiquer cette activité pour subvenir à leurs besoins essentiels, indiquant que l'orpaillage illégal représente souvent un moyen de survie dans des contextes de pauvreté ou d'accès limité à des sources de revenus stables. De même, 15 % justifient leur engagement par la mévente de leurs produits agricoles, révélant que la faible rentabilité ou l'instabilité du secteur agricole pousse certains acteurs à chercher des alternatives lucratives, même illicites. Enfin, 10 % invoquent l'absence de travail, ce qui traduit un chômage structurel et un manque d'opportunités économiques locales, renforçant le caractère contraint de leur engagement dans l'orpaillage.

3. Discussion

La diffusion spatiale de l'orpaillage illégal résulte de l'interaction complexe entre facteurs environnementaux, économiques et sociaux. Comprendre comment cette activité s'étend sur un territoire nécessite d'analyser les conditions naturelles telles que la présence de cours d'eau ou de zones forestières mais aussi les déterminants socio-économiques et institutionnels.

En effet, dans leur travaux E. F-M. DURVILLE et *al*. (2022, p.10) indiquent que l'implantation des orpailleurs clandestins en Guyane française est avant tout conditionnée par la présence de gisements aurifères. Ces gisements se situent principalement sur la formation géologique appelée *Greenstone belt*, qui dessine un croissant au centre du territoire. La géologie du sud de

la Guyane reste cependant imparfaitement connue, comme l'indique également. Dans ce même contexte, en Côte d'Ivoire, plus particulièrement dans le département de Boundiali, les conditions naturelles favorisent l'exploitation des ressources. La végétation dominante est constituée de savanes arbustives mêlées à des forêts galeries et à des forêts classées. Ces formations offrent un couvert végétal riche en essences forestières, constituant ainsi un matériau essentiel pour les exploitants illégaux. Par ailleurs, la richesse du sous-sol en minerais aurifères est également notable. Les gisements des départements voisins de Korhogo, Kouto et Tengréla présentent des teneurs dépassant 1 000 grammes d'or par tonne de sol, ce qui a fortement suscité l'intérêt des orpailleurs pour le département de Boundiali. CECAF International, 2016 p. 24

De même, E. SAWADOGO (2021, p. 56) montre qu'au Burkina Faso les conditions naturelles jouent un rôle similaire. Les vertisols localisés sur des substrats basiques et profonds favorisent l'extraction de l'or primaire disséminé dans les filons de quartz ou les formations granitiques. Bien que cet or soit difficile d'accès avec des techniques rudimentaires, il se transforme sous l'effet de l'érosion en or secondaire, visible lors de fortes pluies. Ces découvertes accidentelles déclenchent souvent des ruées vers l'or, comme sur les sites de la commune de Kampti.

Sur le plan institutionnel, la corruption constitue un facteur clé. G. CRAWFORD et G. BOTCHWEY (2017, p. 11) montrent qu'au Ghana, la corruption dans différentes strates gouvernementales facilite l'exploitation illégale de travailleurs étrangers et renforce l'illégalité de certaines opérations minières. Ce phénomène est souvent associé à des pratiques d'infiltration ou de tolérance envers les activités clandestines, créant un environnement propice à la persistance de l'orpaillage illégal. Dans la même veine, G. B. TCHOUMBA et *al*. (2020, p. 272) montrent qu'en Afrique centrale, plus particulièrement au Cameroun, l'exploitation illégale de l'or dans les aires protégées est très souvent favorisée par l'incohérence des politiques publiques, le manque de transparence et la corruption, qui encouragent des prises de décisions opaques par les administrations en charge des mines et de l'énergie.

Enfin, l'orpaillage illégal se présente également comme une réponse aux difficultés économiques et sociales. A. B. TRAORE (2022, p. 257) rapporte que dans le cercle de Kéniéba (Mali), l'orpaillage illégal est perçu comme une alternative au chômage des jeunes et un moyen de lutte contre la pauvreté. La majorité des enquêtés perçoivent un revenu mensuel supérieur au Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) fixé à 40 000 FCFA (≈ 60,97 euros), avec des déclarations fréquentes d'un revenu mensuel égal ou supérieur à 50 000 FCFA, malgré la discrétion imposée par le contexte sécuritaire. De la même façon, H. K. KONAN (2019, p.111) souligne que l'orpaillage constitue pour les populations locales une alternative économique face à la faible diversification des activités lucratives. Dans le nord de la Côte

d'Ivoire, 78 % des personnes interrogées considèrent l'orpaillage comme une opportunité, particulièrement dans des zones où les cultures commerciales telles que l'anacarde et le coton connaissent un recul. Le gain rapide offert par l'or renforce l'adhésion des communautés locales à cette pratique et limite leur collaboration avec les autorités.

Conclusion

L'analyse des résultats de cette étude sur les facteurs de la diffusion de l'orpaillage illégal dans la sous-préfecture de Dapeoua montre que ce phénomène est alimenté par une combinaison de déterminants économiques, environnementaux et institutionnels. D'une part, la richesse en ressources aurifères de la zone constitue un terreau favorable à l'implantation de cette activité. D'autre part, le contexte économique marqué par la baisse des revenus agricoles et l'attrait des gains rapides offerts par l'orpaillage a fortement incité les populations locales à s'y engager, comme l'attestent les 56 % d'orpailleurs interrogés qui citent cette motivation. Enfin, la corruption et les défaillances des politiques de régulation ont contribué à la prolifération de l'orpaillage illégal, en limitant l'efficacité des mesures de contrôle. Ainsi, l'expansion de l'orpaillage illégal dans la sous-préfecture de Dapeoua ne peut être comprise qu'à travers l'interaction de ces facteurs. La prise en compte de cette réalité est essentielle pour la mise en œuvre de politiques publiques adaptées, combinant régulation efficace, lutte contre la corruption, diversification des sources de revenus et sensibilisation des populations aux enjeux environnementaux et sociaux liés à cette activité.

Références bibliographiques

DIAKITÉ Moussa et ALLOU Tola Koffi, 2018, La dynamique de l'orpaillage et l'évolution socio-économique et environnementale en milieu rural ivoirien espaces, sociétés et développement en Afrique subsaharienne, p500-517

DURVILLE Emmanuel, LE TOURNEAU François-Michel, 2022, Avantages et limites de l'utilisation des forces armées dans la répression d'une activité illégale l'opération harpie et l'orpaillage clandestin en Guyane Française, 'IRSEM, 21p

CECAF International, 2016, Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet de mine d'or de Sissingué (Tengréla), Rapport final, Abidjan, 342 p.

CRAWFORD Gordon et BOTCHWEY, Gabriel, 2017, Conflict, collusion and corruption in small-scale gold mining: Chinese miners and the state in Ghana. *Commonwealth & Comparative Politics*, , vol. 55, no 4, p. 444-470.

KONAN Kouamé Hyacinthe, 2019, « La gestion participative, une solution à l'orpaillage clandestin au nord de la Côte d'Ivoire », *Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes*, Numéro 7 Décembre 2019, ISSN 2521-2125 pp105-117

KOUAME, Loukou Nicolas, N'DEPO, Yanick Herman, KOUAKOU, Kouassi Eric Germain, *et al.* , 2018, « Cartographie lithostructurale des formations birimiennes par les méthodes magnétique et spectrométrique à rayonnement gamma du secteur d'Anikro (Centre de la Côte d'Ivoire) ». *International Journal of Innovation and Applied Studies*, vol. 24, no 1, p. 196-207.

MILESI Jean Pierre, FEYBESSE Jean Louis, LEDRU patrick, DOMMANGET Andrée, OUÉDRAOGO Marie Francoise, MARCOUX Eric, André-Edouard PROST, VICHON Christian, SYLVAIN Jean Pierre, TEGYEY Michel, JOHAN Vincent, CALVEZ Jean-Yves, LAGNY Philippe, Les minéralisations aurifères de l'Afrique de l'Ouest. Leur évolution litho structurale au Protérozoïque inférieur. Chron. Rech. Min, Fr, 497 (1989) pp 3 - 98

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, 2018, *rapport de mission de reconnaissance des sites d'orpaillage clandestins dans la région de la Nawa*, 6p

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES, 2014. *Programme de rationalisation de l'orpaillage* Accessible en ligne Abidjan, 3p. URL : http://mines.gouv.ci/wcontent/themes/Newsmag/doc/

N'DA PAUL ,2006, *Méthodologie de la recherche : de la problématique à la discussion des résultats*. Ed. EDUCI, 3e édition, 159 P.

SAWADOGO Edith, 2021, *Discours, pratiques et dynamiques environnementales autour de l'orpaillage dans la commune de Kampti, (Sud-ouest du Burkina Faso)*. Géographie. Université Panthéon-Sorbonne- Paris I ; Université Joseph Ki-Zerbo (Ouagadougou, Burkina Faso),342 p

SOKO Constant, 2019, « L'économie minière de l'orpaillage artisanal dans les sociétés post conflit : jeux des acteurs et enjeux de développement et de coopération internationale. Étude de cas en Côte d'Ivoire », in *Revue Organisations & Territoires*, p. 61-79.

TRAORE Abdou Bougoury, 2022, « Impact socioéconomique de l'orpaillage dans le cercle de Kéniéba au Mali », *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economic*s - IJAFAME ISSN : 2658-8455 Volume pp251-268

TCHOUMBA Georges Belmond, TIBALDESCHI Paolo, IZQUIERDO, Pablo, NSOM ZAMO Annie-Claude, BIGOMBE LOGO Patrice, DOUMENGE Charles, 2020, Industries extractives et aires protégées en Afrique centrale : pour le meilleur et pour le pire ? OFAC-COMIFAC, pp 251-309

ZELY BEDEL WILFRIED, *Problématique de l'orpaillage clandestin et mutations socio-économiques à Grand-Zattry, sud-ouest de la Cote d'Ivoire*, Mémoire, Université jean Lorougnon, 90 p

Auteurs

Doctorant, Département de Géographie, Université jean Lorougnon Guédé, Daloa, Côte d'Ivoire, molotovbedel@gmail.com

Maître de conférences, Département de Géographie, Université jean Lorougnon Guédé, Daloa, Côte d'Ivoire, diarraali@yahoo.fr

Doctorant, Département de Géographie, Université jean Lorougnon Guédé, Daloa, Côte d'Ivoire, nassibetelly@yahoo.com